



Au bonheur des dames  
25 rue des fleurs  
75010 Paris

## Etude de la forme juridique du dirigeant

SOCIC et Associés  
25 Place Albert 1er  
04 94 89 05 18  
jljavelaud@socic.fr

## 1. Introduction

L'objectif de cette étude est de déterminer le statut juridique pour lequel le revenu disponible du dirigeant est maximisé, bien qu'une forme juridique ne soit jamais définitive, et doit évoluer en fonction des réalités économiques et sociales du moment.

Ce revenu disponible est calculé après déduction des charges sociales, du montant de l'impôt sur le revenu et de l'impôt société, en tenant compte des données de base du dirigeant (résultat budgétaire, profession, situation fiscale).

Le calcul tient également compte des contraintes fixées par le dirigeant sur le revenu différé (retraite), spécifiées dans le paragraphe (3).

Pour mettre en évidence le statut juridique qui maximise le revenu disponible, les calculs seront présentés dans un tableau de synthèse à cinq colonnes, reprenant respectivement les trois statuts :

- Gérant majoritaire Configuration Optimum
- Gérant majoritaire Configuration Saisie
- Dirigeant salarié Configuration Optimum
- Dirigeant salarié Configuration Saisie
- Entreprise individuelle

## 2. Données de base du dirigeant

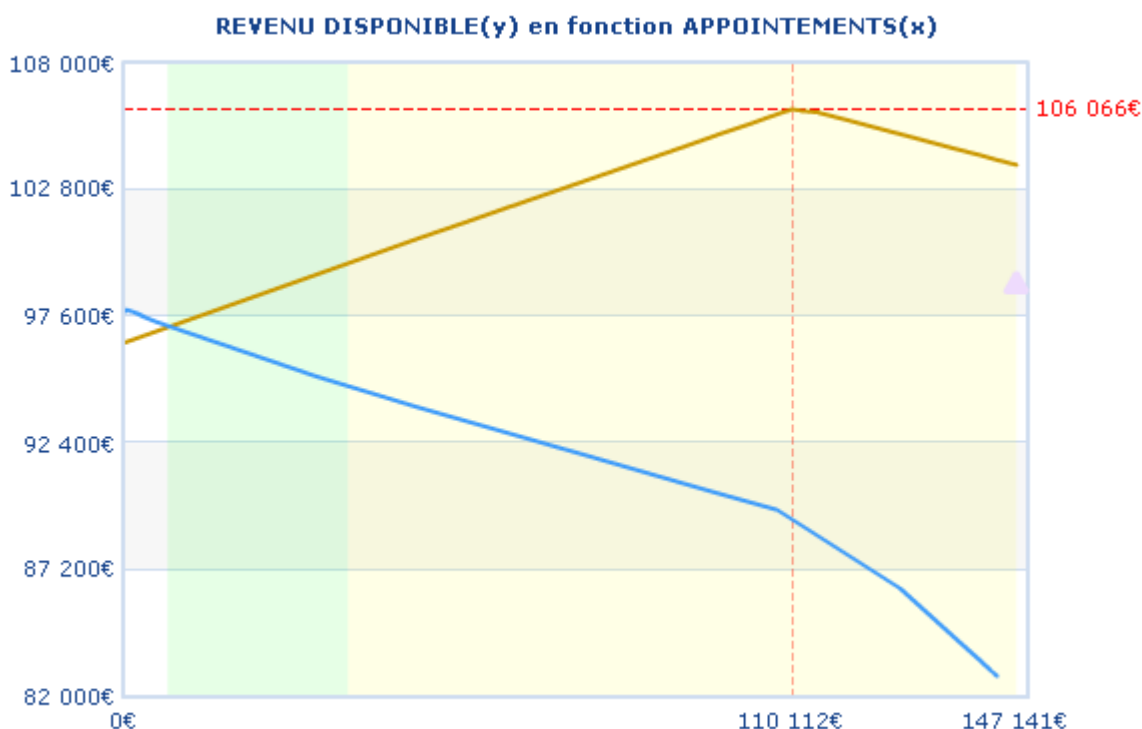
Résultat budgétaire :**200 000 €**  
Appointements (saisie) :**200 000 €**  
Pourcentages de parts TNS :**100%**  
Pourcentages de parts Salarié :**100%**  
Régime marital :**Célibataire**  
Nombre de parts :**1**  
Catégorie :**Cadre**

## 3. Contraintes d'optimisation

- Pas d'optimisation sur les points retraite.
- Pas d'optimisation sur le revenu futur.
- Pas d'optimisation sur la cotisation de retraite madelin.
- Pas d'optimisation sur la cotisation de prévoyance madelin.

#### 4. Courbe, analyse et résultats

Les deux courbes et le point ci-dessous montrent l'évolution du revenu disponible (en ordonnée) en fonction des appointements (en abscisse), et ceci pour les trois configurations : Gérant majoritaire (jaune), Dirigeant salarié (bleu) et Entreprise individuelle (rose).



On constate que la forme juridique qui maximise le revenu disponible est : Gérant majoritaire.

On constate que la valeur du revenu disponible maximum est de 106 066 €. Cet optimum est obtenu pour un montant d'appointements égal à 110 112 €. Le montant des dividendes est égal à 32 380 €.

La zone colorée en vert représente la plage d'appointements où vous avez validé vos quatre trimestres pour la retraite.

La zone colorée en jaune représente la plage d'appointements où vous avez maximisé votre revenu futur.

Le tableau ci-dessous détaille la décomposition du résultat budgétaire en appointements, dividendes, cotisations sociales, impôt société et impôt sur le revenu.

**TABLEAU DE SYNTHESE**

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Enveloppe budgétaire	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Appointements	110 112	147 141	576	143 938	147 141
Dividendes	32 380		139 768	0	0
Charges sociales patronnales			246	55 506	
Charges sociales salariales			185	32 373	
Charges sociales obligatoires	- 51 794	- 52 859	- 430	- 87 879	- 52 859
Charges sociales facultatives			- 9	- 555	
L'impôt société	- 5 714		- 59 401	- 0	
L'impôt sur le revenu	- 36 425	- 43 348	- 42 296	- 28 706	- 48 281
Trésorerie pour l'entreprise					
Autrs revenus imposables					
<b>Le revenu disponible</b>	<b>106 066</b>	<b>103 793</b>	<b>97 864</b>	<b>82 859</b>	<b>98 860</b>

## 5. Cotisations sociales

Les cotisations sociales correspondent à une part socialisée des appointements, c'est-à-dire captée par des organismes appelés caisses afin d'être redistribuée.

Les cotisants bénéficient en contrepartie d'une couverture partielle ou totale de frais divers, engendrés par l'un des grands « risques » que sont le chômage, la vieillesse, la famille, les accidents du travail et maladies professionnelles. Cette contrepartie peut être immédiate (risque immédiat), ou différée : le gérant est assuré de toucher une pension à l'âge de la retraite.

Les cotisations sociales obligatoires sont intégralement déductibles contrairement aux cotisations facultatives qui sont déductibles dans les limites des contrats Madelin-Fillon.

Les deux tableaux ci-dessous affichent les cotisations sociales obligatoires et facultatives globalisées dans les cinq configurations étudiées, le calcul détaillé de chaque configuration est ensuite présenté dans les cinq pages suivantes.

### Synthèse des cotisations sociales

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Appointements	110 112	147 141	576	143 938	147 141
Montant des dividendes soumis à cotisations	32 380				0
Base de calcul des cotisations	147 850	152 657			152 657
Allocations familiales	7 984	8 244			8 244
Maladie	10 645	10 992			10 992
Retraite	18 291	18 313			18 313
CSG non déductible	5 358	5 516	16	4 049	5 516
CSG déductible	9 423	9 701	28	7 121	9 701
Contribution à la formation professionnelle	93	93			93
Allocations familiales (p)			31	7 773	
Vieillesse Totale (p)			9	2 303	
Vieillesse Plafonnée (p)			48	3 074	
Vieillesse Plafonnée (s)			38	2 463	
Assurance veuvage (s)			1	144	
Maladie, maternité, invalidité (p)			74	18 424	
Maladie, maternité, invalidité (s)			4	1 080	
Contribution solidarité autonomie (p)			2	432	
Accident du travail (p)					

### Cotisations retraite complémentaire

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Retraite complémentaire Tranche A (p)			26	1 666	
Retraite complémentaire Tranche B (p)				13 470	
Retraite complémentaire Tranche C (p)					
Retraite complémentaire spécifique (p)			54	4 458	
Retraite complémentaire Tranche A (s)			17	1 111	
Retraite complémentaire Tranche B (s)				8 232	
Retraite complémentaire Tranche C (s)					
Retraite complémentaire spécifique (s)			82	6 686	
Contribution exceptionnelle et temporaire (p)			1	317	
Contribution exceptionnelle et temporaire (s)			1	187	
Garantie minimum de point (p)			-26		
Garantie minimum de point (s)			-16		
Contribution AGFF 5 (p)			7	1 834	
Contribution AGFF 5 (s)			5	1 258	
APEC (p)			12	64	
APEC (s)			8	43	

### Cotisations fiscales sociales

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Taxe apprentissage (p)			3	864	
Taxe de prévoyance (p)					
Taxe sur les salaires (p)					
Fonds national Aide au logement (p)			1	37	
Construction logement (p)					
Formation (p)			3	792	

Versement transport (p)					
ASSEDIC (p)					
ASSEDIC (s)					
AGS ou FNGS (p)					

**TOTAL des Cotisations sociales**

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Charges sociales obligatoires	51 794	52 859	430	87 879	52 859

**Synthèse des cotisations facultatives**

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Montant Retraite Madelin					
Limite déductible Retraite Madelin	21 973	31 230			31 230
Montant prévoyance madelin					
Limite déductible Prévoyance Madelin	6 721	8 110			8 110
Montant chômage madelin					
Limite déductible Chômage Madelin	2 065	2 759			2 759
Prévoyance invalidité décès (p)			9	555	
Prévoyance Tranche A (p)					
Prévoyance Tranche A (s)					
Prévoyance Tranche B (p)					
Prévoyance Tranche B (s)					
Prévoyance Tranche C (p)					
Prévoyance Tranche C (s)					
Montant forfait prévoyance					
Retraite Capitalisation Tranche A (p)					
Retraite Capitalisation Tranche A (s)					
Retraite Capitalisation Tranche B (p)					
Retraite Capitalisation Tranche B (s)					
Retraite Capitalisation Tranche C (p)					
Retraite Capitalisation Tranche C (s)					
Montant forfait retraite					
CSG non déductible sur cotisations facultatives					
CSG déductible sur cotisations facultatives					
CRDS sur cotisations facultatives					
Charges sociales facultatives			9	555	

**Cotisations sociales Gérant majoritaire (Optimum)**

Désignation	Base / Assiette	Taux / Classe	Montant
Allocations familiales	147 851	5,40%	7 984
Maladie	147 851	6,50%	9 610
Indemnités journalières	147 851	0,70%	1 035
Retraite de base	37 032	16,850 %	6 240
Complémentaire T1	37 032	7,000 %	2 592
Complémentaire T2	110 819	8,00 %	8 866
Invalidité décès	37 032	1,100 %	593
<b>TOTAL COTISATIONS SOCIALES</b>			<b>36 920</b>
CSG Déductible	184 771	5,10%	9 423
CSG Non Déductible	184 771	2,90%	5 358
Contribution à la formation professionnelle	37 032	0,25%	93

**Cotisations sociales Gérant majoritaire (Saisie)**

Désignation	Base / Assiette	Taux / Classe	Montant
Allocations familiales	152 658	5,40%	8 244
Maladie	152 658	6,50%	9 923
Indemnités journalières	152 658	0,70%	1 069
Retraite de base	37 032	16,850 %	6 240
Complémentaire T1	37 032	7,000 %	2 592
Complémentaire T2	111 096	8,00 %	8 888
Invalidité décès	37 032	1,100 %	593
<b>TOTAL COTISATIONS SOCIALES</b>			<b>37 549</b>
CSG Déductible	190 207	5,10%	9 701
CSG Non Déductible	190 207	2,90%	5 516
Contribution à la formation professionnelle	37 032	0,25%	93

### Cotisations sociales Dirigeant salarié (Optimum)

Désignation	Base	Tx pat.	Tx sal.	Montant pat.	Montant sal.
Allocations familiales	576	5,40 %		31	
Vieillesse Totale	576	1,60 %		9	
Vieillesse Plafonnée	576	8,30 %	6,65 %	48	38
Assurance veuvage	576		0,10 %		1
Maladie, maternité, invalidité	576	12,80 %	0,75 %	74	4
Contribution solidarité autonomie	576	0,30 %		2	
Accident du travail				0	
CSG non déductible	559		2,40 %		13
CSG déductible	559		5,10 %		28
CRDS	559		0,50 %		3
Retraite complémentaire Tranche A	576	4,50 %	3,00 %	26	17
Retraite complémentaire Tranche B		12,60 %	7,70 %	0	0
Retraite complémentaire Tranche C		12,60 %	7,70 %	0	0
Retraite complémentaire spécifique	136	40,00 %	60,00 %	54	82
Contribution exceptionnelle et temporaire	576	0,22 %	0,13 %	1	1
Garantie minimum de point	-204	12,60 %	7,70 %	-26	-16
Contribution AGFF 5 Tranche A	576	1,20 %	0,80 %	7	5
Contribution AGFF 5 Tranche B		1,30 %	0,90 %	0	0
APEC	33 854	0,04 %	0,04 %	12	8
Taxe apprentissage	576	0,60 %		3	
Taxe de prévoyance		8,00 %		0	
Taxe sur les salaires		4,25 %		0	
Fonds national Aide au logement	576	0,10 %		1	
Construction logement		0,45 %		0	
Formation	576	0,55 %		3	
Versement transport				0	
ASSEDIC Tranche A		4,00 %	2,40 %	0	0
ASSEDIC Tranche B		4,00 %	2,40 %	0	0
AGS ou FNGS		0,15 %		0	
Charges sociales patronnales				246	
Charges sociales salariales					185
Prévoyance invalidité décès	576	1,50 %		9	
Prévoyance Tranche A				0	0
Prévoyance Tranche B				0	0
Prévoyance Tranche C				0	0
Montant forfait prévoyance				0	
Retraite Capitalisation Tranche A				0	0
Retraite Capitalisation Tranche B				0	0
Retraite Capitalisation Tranche C				0	0
Montant forfait retraite				0	
Charges sociales facultatives patronnales				9	0
CSG non déductible sur cotisations facultatives			2,40 %		0
CSG déductible sur cotisations facultatives			5,10 %		0
CRDS sur cotisations facultatives			0,50 %		0
Charges sociales totales				439	



**Cotisations sociales Dirigeant salarié (Saisie)**

Désignation	Base	Tx pat.	Tx sal.	Montant pat.	Montant sal.
Allocations familiales	143 938	5,40 %		7 773	
Vieillesse Totale	143 938	1,60 %		2 303	
Vieillesse Plafonnée	37 032	8,30 %	6,65 %	3 074	2 463
Assurance veuvage	143 938		0,10 %		144
Maladie, maternité, invalidité	143 938	12,80 %	0,75 %	18 424	1 080
Contribution solidarité autonomie	143 938	0,30 %		432	
Accident du travail				0	
CSG non déductible	139 620		2,40 %		3 351
CSG déductible	139 620		5,10 %		7 121
CRDS	139 620		0,50 %		698
Retraite complémentaire Tranche A	37 032	4,50 %	3,00 %	1 666	1 111
Retraite complémentaire Tranche B	106 906	12,60 %	7,70 %	13 470	8 232
Retraite complémentaire Tranche C		12,60 %	7,70 %	0	0
Retraite compémentaire spécifique	11 144	40,00 %	60,00 %	4 458	6 686
Contribution exceptionnelle et temporaire	143 938	0,22 %	0,13 %	317	187
Garantie minimum de point		12,60 %	7,70 %	0	0
Contribution AGFF 5 Tranche A	37 032	1,20 %	0,80 %	444	296
Contribution AGFF 5 Tranche B	106 906	1,30 %	0,90 %	1 390	962
APEC	177 216	0,04 %	0,04 %	64	43
Taxe apprentissage	143 938	0,60 %		864	
Taxe de prévoyance		8,00 %		0	
Taxe sur les salaires		4,25 %		0	
Fonds national Aide au logement	37 032	0,10 %		37	
Construction logement		0,45 %		0	
Formation	143 938	0,55 %		792	
Versement transport				0	
ASSEDIC Tranche A		4,00 %	2,40 %	0	0
ASSEDIC Tranche B		4,00 %	2,40 %	0	0
AGS ou FNGS		0,15 %		0	
Charges sociales patronnales				55 506	
Charges sociales salariales					32 373
Prévoyance invalidité décès	37 032	1,50 %		555	
Prévoyance Tranche A				0	0
Prévoyance Tranche B				0	0
Prévoyance Tranche C				0	0
Montant forfait prévoyance				0	
Retraite Capitalisation Tranche A				0	0
Retraite Capitalisation Tranche B				0	0
Retraite Capitalisation Tranche C				0	0
Montant forfait retraite				0	
Charges sociales facultatives patronnales				555	0
CSG non déductible sur cotisations facultatives			2,40 %		0
CSG déductible sur cotisations facultatives			5,10 %		0
CRDS sur cotisations facultatives			0,50 %		0
Charges sociales totales				88 435	

**Cotisations sociales Entreprise individuelle**

Désignation	Base / Assiette	Taux / Classe	Montant
Allocations familiales	152 658	5,40%	8 244
Maladie	152 658	6,50%	9 923
Indemnités journalières	152 658	0,70%	1 069
Retraite de base	37 032	16,850 %	6 240
Complémentaire T1	37 032	7,000 %	2 592
Complémentaire T2	111 096	8,00 %	8 888
Invalidité décès	37 032	1,100 %	593
<b>TOTAL COTISATIONS SOCIALES</b>			<b>37 549</b>
CSG Déductible	190 207	5,10%	9 701
CSG Non Déductible	190 207	2,90%	5 516
Contribution à la formation professionnelle	37 032	0,25%	93

## 6. Calcul de la base de l'impôt sur le revenu

La base de l'impôt sur le revenu correspond à l'ensemble des rémunérations ayant fait l'objet d'un paiement effectif au cours de l'année d'imposition, ainsi que l'ensemble des avantages en nature dont le dirigeant a bénéficié pendant cette même année (ex : voiture ou logement de fonction).

Dans le cadre de cette étude, les types de rémunérations sont regroupées selon trois grands thèmes : Les revenus issus de l'activité professionnelle (appointements, autres appointements, salaires, autres salaires), les revenus liés aux dividendes, et les autres revenus (fonciers, location-gérance, ...).

Le tableau ci-dessous détaille le calcul de cette base de l'impôt sur le revenu.

### BASES DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Appointements	110 112	147 141	576	143 938	147 141
CSG non déductible	5 358	5 516	16	4 049	5 516
Charges sociales à réintégrer					
Charges sociales salariales			- 185	- 32 373	
Autres Appointement gérant					
Appointements conjoint					
Abattement appointements	- 11 547	- 12 000	- 401	- 11 561	
Base du net imposable appointements gérance	103 923	140 657	7	104 053	152 657
Autres salaires					
Salaires conjoint					
Abattement salaires					
Base du net imposable salaires					
Autres revenus professionnels					
Revenus professionnels conjoint					
Base du net imposable revenus professionnels					
Dividendes	32 380		139 768	0	0
Autres dividendes					
Dividendes conjoint					
Base net imposable dividendes avant abattements	32 380		139 768	0	0
Abattement sur dividendes	- 12 952		- 55 907	- 0	- 0
Base net imposable dividendes	19 428		83 861	0	0
Autres Revenus imposables					
Revenus location-gérance					
Intérêts compte courant					
Autres revenus mobiliers nets					
Revenus fonciers					
Base net imposable autres revenus imposables					
Abattement sur revenus mobiliers					
Autres charges					
CSG déductible sur les dividendes de N-1					
<b>BASE NET IMPOSABLE TOTAL</b>	<b>123 351</b>	<b>140 657</b>	<b>83 868</b>	<b>104 053</b>	<b>152 657</b>

## 7. Montant de l'impôt sur le revenu

Le montant de l'impôt sur le revenu est la somme due par le contribuable avant les déductions d'impôts diverses auxquelles celui-ci peut avoir droit. Cet impôt est calculé en fonction d'un barème progressif (barème de la loi de finances annuelle), intégrant la notion de tranches et de nombre de parts.

### **IMPOT SUR LE REVENU**

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
BASE NET IMPOSABLE TOTAL	123 351	140 657	83 868	104 053	152 657
Nb parts	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Quotient familial	123 351	140 657	83 868	104 053	152 657
Montant IR Tranches	36 425	43 348	20 632	28 706	48 281
Plafonnement des effets du QF					
Décote					
Crédit d'impôt sur dividendes					
Autres crédits d'impôt					
Montant des prélèvements libératoires					
Prélèvements sociaux			21 664	0	
Taxe sur les hauts revenus					
L'impôt sur le revenu	36 425	43 348	42 296	28 706	48 281

## 8. Montant de l'impôt société

Le calcul de l'impôt société se fait sur le résultat après déduction de la rémunération et des cotisations.  
Le tableau ci-dessous détaille ce calcul pour les cinq configurations.

### **IMPOT SOCIETE**

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Resultat avant prélèvement	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Réintégrations fiscales					
Déductions fiscales					
Appointements	110 112	147 141	576	143 938	147 141
Charges sociales obligatoires	- 51 794	- 52 859	- 246	- 55 506	- 52 859
Charges sociales facultatives			- 9	- 555	
Abondement de l'entreprise au PERCO					
Abondement de l'entreprise au PEE					
Dividendes reçus					
Base impôt société	38 094		199 170	0	
I.S. à taux réduit	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Exonération entreprise nouvelle	- Non	- Non	- Non	- Non	- Non
L'impôt société	5 714		59 401	0	

## 9. Prestations sociales

Les prestations sociales dépendent de la base des cotisations et du montant de cotisations sociales payées. Le tableau ci-dessous détaille les droits acquis et prestations obtenues en matière de retraite, prévoyance et invalidité.

### RETRAITE DE BASE

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Base de calcul Retraite de base	37 033	37 033	576	143 938	37 033
Nombre de trimestres acquis	4	4		4	4
Droits acquis retraite de base	452	452		452	452

### COMPLEMENTAIRE

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Droits acquis Complémentaire	756	758			758
Droits acquis Complémentaire proportionnelle					
Droits acquis ASV					
Droits acquis Retraite complémentaire Tr. A			2,85	183,24	
Droits acquis Retraite complémentaire Tr. B				1 431,67	
Droits acquis Retraite complémentaire Tr. C					
Droits acquis prévoyance	756	758	3	1 615	758

### INVALIDITE

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Droits acquis Indemnités journalières			0,80	51,43	
Droits acquis Invalidité partielle	18 516,00	18 516,00	3 097,20	11 109,60	18 516,00
Droits acquis Invalidité totale	18 516,00	18 516,00	3 097,20	18 516,00	18 516,00
Droits acquis Capital décès	7 274,00	7 274,00	332,76	9 258,00	7 274,00
Droits acquis Rente enfant					
Droits acquis Rente conjoint					

### PRESTATIONS FACULTATIVES

Désignation	Optimum	Saisie	Optimum	Saisie	individuelle
Indemnités journalières si maladie					
Indemnité partielle					
Indemnité totale					
Capital décès					
Rente conjoint					
Rente éducation					
Retraite par capitalisation					

## 10. Tableau comparatif

Le tableau ci-dessous récapitule et compare les valeurs principales de l'étude, pour les trois configurations.

**TABLEAU DE COMPARAISON DES OPTIMUMS**

Désignation	Gérant majoritaire	Dirigeant salarié	Entreprise individuelle	Forme optimum
COUT SOCIAL	51 794	439	52 859	Dirigeant salarié
COUT FISCAL DIRIGEANT	36 425	42 296	48 281	Gérant majoritaire
COUT FISCAL SOCIETE	5 714	59 401		Entreprise individuelle
DROITS ACQUIS RETRAITE	452		452	Gérant majoritaire Entreprise individuelle
DROITS ACQUIS PREVOYANCE	756	3	758	Entreprise individuelle
REVENU DISPONIBLE	106 066	97 864	98 860	Gérant majoritaire